

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24457**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et Tourisme spécialité Droit et économie du Tourisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334m Accueil, hôtellerie, tourisme, 334p Gestion touristique et hôtelière, 334t Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

- coordonne les chaînes de décisions conduisant au lancement de projets touristiques;
- élabore la mise en œuvre et la promotion des projets;
- met en place les négociations induites par la gestion des projets;
- manage des équipes;
- assure le suivi des décisions prises;
- assure des activités de conseil;
- assure la gestion et l'amélioration des produits et services existants dans le cadre d'organismes divers comme les CHR (cafés, hôtels, restaurants), les centres de loisirs, les tour-opérateurs, les offices de tourisme, les agences de voyages, etc.

Ce diplômé maîtrise la gestion des projets touristiques; il a les capacités relationnelles et techniques permettant d'en appréhender les aspects juridiques, économiques et managériaux. Ses compétences permettent au diplômé d'intervenir à différents niveaux des organisations touristiques :

- Il a la capacité d'assurer la gestion d'une entreprise touristique, la gestion et la certification de la qualité, le marketing ou encore le financement de projet.
- Il possède les outils d'enquête utiles à la prise de décisions opérationnelles dans une entreprise touristique.
- Il sait assurer le développement et la gestion régulière de son entreprise, sur les plans technique et humain.
- Il maîtrise la réglementation en vigueur ; ses compétences juridiques concernent le droit appliqué au tourisme, le droit des affaires, le droit des collectivités territoriales et des institutions administratives du tourisme, la protection juridique du patrimoine, ainsi que le droit de l'environnement.
- Il maîtrise les techniques et les stratégies de communication interne et externe, l'informatique et les TIC, ainsi qu'au moins deux langues vivantes étrangères.
- Il est capable d'assurer le management de son équipe, ainsi que les relations et les négociations avec les partenaires de son entreprise.
- Il connaît les caractéristiques économiques des produits touristiques, l'économie de l'innovation appliquée au tourisme, l'économie du tourisme dans les pays de la Méditerranée, l'économie territoriale ; il sait appliquer ces connaissances à la valorisation des produits régionaux.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur privé ou public du tourisme: l'hôtellerie, la restauration (CHR), l'accueil et la promotion touristique, l'animation des activités de loisir, la conception, la commercialisation et la vente de produits touristiques (tours opérateurs, agences de voyages), la gestion et la direction d'entreprises touristiques, ou encore les collectivités territoriales (dont les Directions Régionales du Tourisme, les Directions Départementales du Tourisme, les Offices du Tourisme).

Le titulaire du diplôme peut prétendre à des emplois de cadre d'entreprise ou d'institutionnel du tourisme. Les emplois qui lui sont accessibles sont nombreux et particulièrement diversifiés; on peut citer notamment les fonctions de: Chargé de développement de produits touristiques, Chef de produit touristique, Chef de produit voyages, Chargé de production, Guide accompagnateur, Guide interprète, Agent local, Junior consultant, Assistant office du tourisme, Vendeur conseil, animateur, Directeur adjoint d'hôtel, de centre de loisir, d'agence...

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1101 : Accueil touristique

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1303 : Vente de voyages

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1703 : Réception en hôtellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après un parcours d'enseignement d'une durée d'une année représentant 60 ECTS. La formation représente entre 424 et 474 heures de présence selon le parcours de l'étudiant. L'évaluation concerne les unités suivantes :

PARCOURS PERSONNALISE (3 ECTS)

PREMIER SEMESTRE :

U1 Tourisme et Droit I (6 ECTS)

U2 Tourisme et Economie I (4,5 ECTS)

U3 Tourisme et Territoire I (3 ECTS)

U4 Tourisme et Gestion I (4,5 ECTS)

U5 Tourisme et Communication I (6 ECTS)

U6 Projet I (3 ECTS)

DEUXIEME SEMESTRE :

U1 Tourisme et Droit II (4,5 ECTS)

U2 Tourisme et Economie II (4,5 ECTS)

U3 Tourisme et Territoire II (3 ECTS)

U4 Tourisme et Gestion II (3 ECTS)

U5 Tourisme et Communication II (3 ECTS)

U6 Projet II (6 ECTS)

U7 Stage (6 ECTS)

L'appréciation des connaissances au cours de la formation se fait par un examen terminal, par un contrôle continu ou une combinaison des deux modes d'évaluation. Une note unique est établie pour chaque enseignement à la fin de celui-ci.

La note finale d'évaluation des connaissances dans une unité d'enseignement est attribuée après délibération du jury, sur la base de la moyenne des notes obtenues dans les cours qui composent cette unité d'enseignement. La compensation entre les notes des différents cours d'une unité d'enseignement s'effectue sans note éliminatoire. Une unité d'enseignement est validée et définitivement acquise lorsque la moyenne ainsi obtenue est au moins égale à 10/20.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenue à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (moyenne professionnelle).

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	jury composé de 50 % d'enseignants et de 50 % de Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 75% d'enseignants et 25% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 75% d'enseignants et 25% de professionnels
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 75% d'enseignants et 25% de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 2000-0591 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2012-2013 : 21 étudiants certifiés dont 14 femmes et 7 hommes.

2013-2014 : 35 étudiants certifiés dont 28 femmes et 7 hommes.

2014-2015 : 32 étudiants certifiés dont 25 femmes et 7 hommes.

Autres sources d'information :

<http://www.univ-amu.fr/>

suio.univ-amu.fr/contact

formations.univ-amu.fr

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [MARSEILLE]

AMU-Faculté d'Economie et de Gestion

110-114 La Canebière 13001 Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Marseille

Historique de la certification :